

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
1025<sup>eme</sup> RÉUNION

24 AOÛT 2021  
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR.(1025/2021)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a consacré sa 1025<sup>ème</sup> réunion, tenue virtuellement le 24 août 2021, à l'examen de la proposition de finalisation et d'opérationnalisation de l'Agence humanitaire de l'UA (AHUA)

Le Conseil a rappelé les dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité, notamment les Articles 6(f) 7(1p), qui donne mandat au Conseil de soutenir et de faciliter l'action humanitaire dans les situations de conflit armé ou de catastrophe naturelle grave.

Le Conseil a en outre rappelé ses décisions antérieures sur les défis humanitaires en Afrique, en particulier le Communiqué de presse [PSC/PR/BR (DCCLXII)], adopté lors de sa 762<sup>ème</sup> réunion tenue le 9 avril 2018.

Le Conseil a également rappelé la décision AU/Dec.604(XXVI) de la Conférence de l'UA, qui a adopté la Position africaine commune sur l'efficacité humanitaire et qui a approuvé la recommandation relative à la création de l'AHUA pour assurer la réponse de l'UA aux crises humanitaires sur le continent.

Le Conseil s'est félicité de la présentation faite par la Commissaire à la Santé, aux Affaires humanitaires et au Développement social, S.E. Mme Amira Elfadil, sur les progrès réalisés en vue de la finalisation du projet de statuts et de l'opérationnalisation de l'Agence humanitaire africaine, ainsi que de l'intervention du Commissaire aux Affaires politiques, à la Paix et à la Sécurité, S.E. Ambassadeur Bankole Adeoye.

Le Conseil a félicité la Commission de l'UA pour les efforts déployés dans la perspective de la finalisation du projet des statuts et de l'opérationnalisation de l'AHUA et a demandé à la Commission d'accélérer le processus afin que l'examen desdits projets de Statuts puisse être parachevé par le CTS sur les Migrations, les Réfugiés et les Personnes déplacées internes ainsi que par le CTS sur la Justice et les questions juridiques.

Le Conseil a proposé de veiller à ce que le projet de structure de l'AHUA soit examiné, par le biais du processus institutionnel approprié, en vue de sa soumission éventuelle au Conseil exécutif en février 2022 pour adoption.

Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face à la situation humanitaire dans différentes parties du continent et à ses conséquences dévastatrices pour les populations. Le Conseil a en outre exprimé sa profonde préoccupation face à l'ampleur et à la complexité croissantes des catastrophes naturelles, à leur exacerbation par le changement climatique et à l'apparition de pandémies/épidémies qui ont un impact négatif sur le développement humain et causent de grandes souffrances en Afrique.

Le Conseil a souligné que la création de l'AHUA visait à renforcer les efforts déployés par l'UA pour mettre en place un mécanisme humanitaire africain permettant de relever efficacement les défis humanitaires auxquels le continent est confronté et de renforcer les capacités continentales, régionales et nationales en matière de prévention, d'alerte rapide, de réaction rapide et de reconstruction rapide après un conflit ou une catastrophe naturelle.

Le Conseil a demandé à la Commission de l'UA de veiller à ce que l'AHUA ait une implantation par région grâce à la création de centres humanitaires régionaux dans les cinq régions géographiques de l'UA, conformément aux décisions des organes politiques compétents de l'UA, afin de permettre une collaboration étroite avec les États membres de l'UA et les CER aux niveaux national et régional.

Le Conseil a réitéré son appel sur la nécessité d'opérationnaliser l'AHUA en la dotant des ressources propres provenant de l'Afrique, y compris des ressources financières, afin de garantir son indépendance et son efficacité, ainsi que d'assurer des ressources prévisibles, fiables et durables pour permettre à l'UA de s'acquitter de ses responsabilités humanitaires. À cet égard, le Conseil a encouragé tous les États membres à mettre en œuvre la décision de la Conférence d'augmenter le Fonds humanitaire de l'UA de 2 % à 4 % des contributions obligatoires des États membres et à tirer les leçons du Fonds pour la paix dans sa gestion.

Le Conseil a encouragé les États membres à poursuivre la mise en œuvre de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, de la Convention de l'UA de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en interne (Convention de Kampala), du Cadre de politique humanitaire (HPF), de la Politique de gestion des catastrophes et de la Capacité africaine de gestion des risques (ARC), en vue de relever les défis humanitaires en Afrique. Le Conseil a encouragé les États membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de signer, de ratifier et d'intégrer dans leur législation nationale tous les instruments africains et internationaux relatifs aux personnes déplacées, aux réfugiés et à l'aide humanitaire en général.

Le Conseil soutient le prochain Sommet humanitaire africain et la Conférence des donateurs, qui se tiendront du 17 au 19 novembre 2021 à Malabo, en Guinée équatoriale, sous l'égide de S.E. le Président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, champion du thème 2019 de l'UA, "*Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en interne : Vers des solutions durables aux déplacements forcés en Afrique*" et Son Excellence le Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de l'Union africaine. Le Sommet humanitaire et la Conférence des donateurs de novembre 2021 donneront un nouvel élan au processus d'opérationnalisation de l'Agence humanitaire africaine.

Le Conseil est convenu de demeurer activement saisi de la question.